Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260605-2026DELIB68-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		22
Nombre de conseillers absents :		5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		5
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 28 mai 2026	
Date d'affichage	: 28 mai 2026	

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, COUTELLEC Benoit, NICOL Marie-Noëlle, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David

Absents : KERTUDO Maryline, MARTIN Sébastien, LEBOURG Alexis, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël

Procurations : KERTUDO Maryline à HERVÉ Gildas, MARTIN Sébastien à BONIZEC Christel, LEBOURG Alexis à BRIAND Sandrine, HADJADJE Valérie à BICZO Sylviane, LE GALL Maël à CLECH Vincent

Secrétaire de séance : BRIAND Sandrine

N°2026/68

Institutions et vie politique

Délibération relative à la majoration des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Abroge la délibération n°2026/54 du 16 avril 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2123-20 et suivants ;

Considérant que dans les communes de moins de 100 000 habitants, en vertu de la qualité de siège du bureau centralisateur de canton, une majoration de 15% peut s'appliquer au maire et aux adjoints conformément aux articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT et depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, aux conseillers délégués.

Considérant qu'en vertu de la qualité de siège du bureau centralisateur de canton, une majoration de 15% peut s'appliquer au maire et adjoints et conseillers délégués mais, doit être votée de façon distincte, conformément aux articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260605-2026DELIB68-DE

Vu la délibération n°2026/67 du 5 juin 2026 fixant les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération n°2026/54 du 16 avril 2026 ;
- **DE DÉCIDER** la majoration des indemnités de fonctions pour le Maire et les Adjoints comme suit :

Calcul Majoré si commune elligible	Chef-Lieu 15%	Montant Majoré par élu	Montant Global Majoré par fonction
MAIRE	295,96 €	2 269,01 €	2 269,01 €
ADJOINTS	98,65 €	756,34 €	5 294,35 €
CONSEILLER DELEGUE	98,65 €	- €	657,68 €
CONSEILLERS Délégués	36,99 €	- €	493,26 €
CONSEILLERS	Non applicable car moins de 100 000 hab		986,53 €
Chef-lieu de canton ou bureau centralisateur (15%)			
Enveloppe totale mensuelle			**9 700,83 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*21*
Votes Contre :	*6*
Abstention :	*0*

- **DÉCIDE** d'appliquer la majoration des indemnités de fonctions pour le maire et les adjoints comme présenté ci-dessus ;
- **DÉCIDE** d'appliquer sur la base des indemnités votées après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale la majoration de 15% correspondant au critère « communes sièges du bureau centralisateur du canton » sur les indemnités du maire et des adjoints ;
- **DIT** qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus est annexé à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260605-2026DELIB68-DE

- **DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution :
    - de la valeur du point de l'indice
    - de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Sandrine BRIAND

MAIRIE DE BÉGARD
22140 (Côtes-d'Armor)

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260605-2026DELIB68-DE

Tableau récapitulatif

Conformément à l'article L.2123-20-1 du CGCT « *toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal.* »

Calcul Majoré si commune elligible	Chef-Lieu 15%	Montant Majoré par élu	Montant Global Majoré par fonction
MAIRE	295,96 €	2 269,01 €	2 269,01 €
ADJOINTS	98,65 €	756,34 €	5 294,35 €
CONSEILLER DELEGUE	98,65 €	- €	657,68 €
CONSEILLERS Délégués	36,99 €	- €	493,26 €
CONSEILLERS	Non applicable car moins de 100 000 hab		986,53 €
Chef-lieu de canton ou bureau centralisateur (15%)			
Enveloppe totale mensuelle			**9 700,83 €**

Elu		Fonction	Taux	Montant brut mensuel	Majoration de 15%	Montant Brut Total
HERVÉ	Gildas	Maire	48,00%	1 973,05 €	295,96 €	2 269,01 €
BRIAND	Sandrine	1ère adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
LE MIGNOT	Daniel	2ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
KERTUDO	Maryline	3ème adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
PICART	Olivier	4ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
TOUDIC	Marie-Evelyne	5ème adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
BONIZEC	Christel	6ème adjointe	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
ESNEU	Pascal	7ème adjoint	16,00%	657,68 €	98,65 €	756,34 €
L'HOSTIS	Florence	Conseillère déléguée	16,00%	657,68 €		657,68 €
MARTIN	Sébastien	Conseiller délégué	6,00%	246,63 €	-	246,63 €
CALLENNEC HUET	Edith	Conseillère déléguée	6,00%	246,63 €	-	246,63 €
BRIER	Sandrine	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
TROGOFF	Olivier	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LEBOURG	Alexis	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
CRENN	Meghane	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
GUEVELOU	Laurent	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LE BALCH	Elise	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LE POUL	Christian	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
CHARLIER	Claire	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
GEFFROY	Séverine	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
COUTELLEC	Benoit	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
CLECH	Vincent	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
HADJADJE	Valérie	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
LE GALL	Maël	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
BICZO	Sylviane	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
BODEVEUR	David	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €
NICOL	Marie-Noëlle	Conseiller(e) municipal(e)	1,50%	61,66 €	-	61,66 €